LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260519-B_2026_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2026-71 du 3 avril 2026

SÉANCE DU 5 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi cinq mai à dix-sept heures trente, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-neuf avril deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Isabelle GORE CHAPEL, Hervé MORIN, Virginie LE MOINE, Philippe JOSSE, Aurélie HERVÉ, Sébastien QUINIO, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Laurent BERTHO, Damien DEFFONTAINES, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE,;

Excusé(e)s : Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE, Nicolas TOUDIC, Mickaël LEVEAU, Maryline JAOUEN, Patrice ALLENO ;

Absent(e)s : Jean-Michel DONNE ;

Également présent(e)s : Mickaël DABET, Isabelle ERMEL, Arlette HINGANT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Philippe PRESSE, Jean-Luc BLANCHARD, Odile LE STRAT, Delphine BEUREL, Jean-Luc COLLEU ;

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

B_2026_20 MARCHÉ DE FOURNITURE COURANTES ET SERVICES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE PRESTATION DE FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT DEMATERIALISES

VU le code du travail ;

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L452-42 ;

VU le C.G.C.T ;

VU le Code de la Commande Publique notamment ses articles L2113-6, L2113-7 et L2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

VU la délibération CC_2024_042 relative à la revalorisation de la politique action sociale – fourniture de tickets restaurants ;

Dans le cadre d'une politique sociale en faveur de tous les agents, Loudéac communauté, le CIAS et l'EPIC souhaitent améliorer le pouvoir d'achat via les titres restaurant attribués et ce, en agissant sur le nombre de tickets restaurant attribués par mois. Cela a pour conséquence une augmentation de la participation de l'employeur et de fait, un montant annuel relevant du seuil de procédure du code de la commande publique.

En l'espèce, il est alors décidé de procéder à la publication d'une consultation de fourniture de titres restaurant dématérialisés et de constituer un groupement de commandes avec les membres associés - le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Loudéac communauté et l'EPIC Bretagne Centre Tourisme ; et ce, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT l'intérêt d'adhérer aux groupements de commandes, notamment pour bénéficier des effets des économies d'échelles et rationnaliser les procédures,

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260519-B_2026_20-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

DÉCIDE

1. D'autoriser l'adhésion de Loudéac communauté au groupement de commandes concernant la fourniture de titres restaurant dématérialisés et que Loudéac communauté assurera le rôle de coordonnateur ;
2. D'approuver la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes annexées à la présente ;
3. D'autoriser le lancement de la consultation relative à la fourniture de titres restaurant dématérialisés ;
4. D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous autres documents s'y rapportant.
5. D'autoriser le Président ou son représentant à signer le(s) marché(s) à venir ;
6. De préciser qu'il informera le conseil communautaire lors de sa prochaine séance,
7. De préciser que le Directeur Général des Services et le Comptable Public s'assureront de l'application de la présente décision.

Exercice :	39	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	33	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	01		
Pour :	34	Loudéac, le 5 mai 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Evelyne GASPAILLARD

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.05.19 14:07:09 +02'00'

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.05.19 14:05:22 +02'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 19 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260519-B_2026_20-DE

